



Légende

Zones urbanisées ou destinées à être urbanisées

Zones d'habitation (Art. 11)

- HAB - 1 Zones d'habitation 1
- HAB - 2 Zones d'habitation 2

Zones mixtes (Art. 12)

- ZMU Zones mixtes à caractère urbain
- ZMR Zones mixtes à caractère rural
- ZBEP Zones de bâtiments et d'équipements publics (Art. 13)

Zones destinées à rester libres

- ZAE Zones d'activités économiques (Art. 14)

Zones industrielles (Art. 15)

- ZI Zones industrielles
- ZI/R.M. Zones industrielles à risques majeurs

Zones destinées à rester libres

- AGR Zones agricoles (Art. 31)
- FOR Zones forestières (Art. 32)
- ZLS Zones de loisir avec séjour (Art. 17)
- ZLSS Zones de loisir sans séjour (Art. 34)
- ZParc Zones de parc (Art. 35)
- ZIT Zones d'isolement et de transition (Art. 36)

Zones superposées

- Zones d'aménagement différé (Art. 39)
- Zones de secteurs sauvegardés ou zones protégées (Art. 42)
- Délimitation des plans d'aménagement particulier
- Zones sans obligation d'établir un plan d'aménagement particulier (Art. 27 de la loi modifiée du 19 juillet 2004) (Voir partie écrite chapitre 3.5)
- Zones soumises à un plan directeur (Art. 40)

Espaces ou zones définies en exécution d'autres dispositions légales, réglementaires ou administratives

- Espaces et couloirs d'intérêt écologique et paysager (Art. 48 & Art. 49)
- Zones protégées d'intérêt national - projetées (Art. 50)
- Zones protégées d'intérêt communautaire et international (Art. 51)
- Sites et monuments et ensembles classés (Art. 56)
- Inventaire supplémentaire des monuments nationaux (Art. 56)
- ZAE.R Zones d'activités économiques à caractère régional (Art. 60)
- Décharge pour déchets inertes (selon le Plan directeur sectoriel) (Art. 8)

Réseaux de circulation (Art. 61)

- Autoroute
- Route nationale (RN)
- Chemins repris (CR)
- Voie communale
- Ligne ferroviaire
- Piste cyclable

Réseaux d'infrastructures techniques (Art. 63) (voir plan 3.2)

- Conduites d'eau
- Couloirs de canalisation
- Lignes électriques à haute tension
- Gazoducs

Les éléments constitutifs des réseaux d'infrastructures techniques (Art. 64)

- Gare
- Arrêts autobus
- Station d'épuration
- Station de pompage
- Station de transformation
- Réservoir d'eau
- Antenne téléphonie mobile

Légende supplémentaire

- Limite de la commune
- Limite du périmètre

Commune de Steinfort
PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL
 Localité de Hagen

Carte N°: 1.2 Date: janvier 2009

Echelle: 1 : 2.500

Fond de plan: © ORIGINE CADASTRE: Administration du Cadastre et de la Topographie, PCN Territoire communal de Steinfort (2006) Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg.

Remembrement: règlement grand-ducal du 23 janvier 1979 concernant l'exécution du projet de remembrement envisagé dans les localités de Hagen, Kleinbettingen et Grais, procédure activée le 28 février 1992, selon la loi du 25 mai 1964 concernant le remembrement des biens ruraux, telle qu'elle a été modifiée par la suite

Bürogemeinschaft:
OEKO-BUREAU
 Urbanisme & Aménagement du Territoire
 1, rue de l'Accroissement, L-1340 Pétange
 Tel: (352) 26 26 26 Fax: (352) 26 26 16
 e-mail: oeko@oeko.lu

zimplan s.à.r.l.
 Urbanisme & Aménagement du Territoire
 1, rue de l'Accroissement, L-1340 Pétange
 Tel: (352) 26 26 26 Fax: (352) 26 26 16
 e-mail: zimplan@zimplan.lu